



réinventons / notre métier



Jean-Baptiste Crocombette  
Agent Général AXA  
1Bis Rue Emile Desvaux 75019 PARIS  
Tel : 0147277246  
Fax : 0155731946  
[agence.crocombetteparis@axa.fr](mailto:agence.crocombetteparis@axa.fr)  
N°Orias : 07 013 524

## **MODALITE D'ADHESION AU CONTRAT PNO FNAPRT (loi Alur)**

- **Conditions et étapes pour souscrire à l'assurance Propriétaire Non Occupant FNAPRT :**

- 1/ Etre membre d'une association qui adhère à la FNAPRT,
- 2/ Avoir un bien qui comporte maximum 5 pièces principales (autre que cuisines, entrées, sanitaires, salles de bains et couloirs) et une surface de moins de 150m<sup>2</sup>,
- 3/ Remplir le bulletin d'adhésion au contrat PNO FNAPRT. Si besoin n'hésitez pas à consulter l'exemple ou les tableaux récapitulatifs des garanties,
- 4/ Retourner le bulletin, complété en totalité et signé, par courrier, à AXA 1 bis rue Emile Desvaux 75019 PARIS
- 5/ Joindre à votre bulletin d'adhésion un chèque à l'ordre d'AXA selon la formule choisie pour chaque lot.
- 6/ La prise d'effet des garanties sera effective le jour de la réception du chèque à l'agence. Un mail attestant de la réception de votre paiement vous sera envoyé.
- 7/ Vous recevrez ensuite par mail une attestation d'assurance ainsi qu'une quittance.

- **Formules proposées et tarifs :**

-La **formule de base** pour une cotisation de 45€TTC par an, qui correspond à l'obligation d'assurance légale, limitée à la responsabilité civile.

-La **formule complète** pour une cotisation de 65€ TTC par an, qui comprend la responsabilité civile (obligation légale) et des garanties dommages aux biens immobiliers.

-La **formule confort** pour une cotisation de 75€ TTC par an, la responsabilité civile (obligation légale), des garanties dommages aux biens immobiliers et la garantie du contenu (meubles...) à concurrence de 12 000€.

→ Consulter les tableaux pour plus de détail sur les garanties de ces formules.

- **Exemple :**

Monsieur DUPOND possède 3 appartements et souhaite souscrire une assurance PNO pour chacun de ses biens. Dans un premiers temps, il doit renseigner les informations le concernant, puis compléter le tableau. Toutes les colonnes doivent être dûment renseignées pour que sa demande soit traitée dans les meilleurs délais.

AXA France IARD, société anonyme, au capital de 214 799 030€, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°722 057 460 – AXA Courtage Assurance Mutuelle, société d'assurance mutuelle à cotisation fixes contre l'incendie, les Accidents et les risques divers, SIREN 302 983 572, dont les sièges sociaux sont situés 313 Terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE CEDEX, (AXA France IARD et AXA Courtage Assurance mutuelle sont habilitées à délivrer tout document contractuel dans le cadre des présents contrats, et à encaisser les cotisations correspondantes).

Jean-Baptiste Crocombette  
 Agent Général AXA  
 1Bis Rue Emile Desvaux 75019 PARIS  
 Tel : 0147277246  
 Fax : 0155731946  
[agence.crocombetteparis@axa.fr](mailto:agence.crocombetteparis@axa.fr)  
 N°Orias : 07 013 524

## EXEMPLE DE BULLETIN D'ADHESION COMPLETE

Je soussigné,

Nom : **DUPOND** .....

Prénom : **LAURENT**.....

Adresse : ...**3 rue Gambetta**.....

Lieu-dit :.....**Le petit Pommier**.....

Code Postal : ...**42400**.....

Ville:.....**Saint-Chamond**.....

Téléphone :.....**0477764587**.....

Mail : .....**Dupond.laurent@aol.com**.....

Membre de l'association...**Les amis de Chalmazel**..... qui adhère à la FNAPRT.

Déclare adhérer au contrat souscrit par la FNAPRT auprès de la compagnie AXA pour le(s) lot(s) désigné(s) ci-dessous.

Adresse (N° d'appartement, Bâtiment, Rue, Lieu-dit)	Code postal	Ville	-Nombre de pièces principales -Surface	Etage	Formule	Cotisation annuelle TTC
Appartement n°28 Bâtiment B Résidence les Mélézes 22 rue de la poste	42290	CHALMAZEL	4  100m2	4eme	Complète	65€
Appartement n°3 Résidence le Gabian 22 Route d'Allauch	13015	MARSEILLE	2  40m2	2eme	Confort	75€
Appartement n°308 Résidence du Gaou 23 rue des poissons rouge	83100	SANARY	2  30m2	RDC	Base	45€

Je reconnais avoir pris connaissance du résumé des garanties pour les formules choisies. Ces garanties prendront effet à réception à l'agence AXA du chèque n° **10212346789** d'un montant de **185€**. Fait à .....**Paris**..... le **27/02/2015**

Signature : *Dupond*

*Laurent*



**réinventons / notre métier**



Jean-Baptiste Crocombette  
 Agent Général AXA  
 1Bis Rue Emile Desvaux 75019 PARIS  
 Tel : 0147277246  
 Fax : 0155731946  
[agence.crocombetteparis@axa.fr](mailto:agence.crocombetteparis@axa.fr)  
 N°Orias : 07 013 524

**BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT PNO FNAPRT :**

Je soussigné,

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Lieu-dit : .....

Code Postal : .....

Ville:.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Membre de l'association... qui adhère à la FNAPRT.

Déclare adhérer au contrat souscrit par la FNAPRT auprès de la compagnie AXA pour le(s) lot(s) désigné(s) ci-dessous.

→ Contrats destinés aux appartements de moins de 150m2 et comportant jusqu'à 5 pièces principales.

Adresse (N° d'appartement, Bâtiment, Rue, Lieu-dit)	Code postal	Ville	-Nombre de pièces principales -Surface	Etage	Formule	Cotisation annuelle TTC

Je reconnais avoir pris connaissance du résumé des garanties pour les formules choisies. Ces garanties prendront effet à réception à l'agence AXA du chèque n°..... d'un montant de ..... €.

Fait à ..... le.....

Signature :



réinventons / notre métier



Jean-Baptiste Crocombette  
 Agent Général AXA  
 1Bis Rue Emile Desvaux 75019 PARIS  
 Tel : 0147277246  
 Fax : 0155731946  
[agence.crocombetteparis@axa.fr](mailto:agence.crocombetteparis@axa.fr)  
 N°Orias : 07 013 524

**RECAPITULATIF DES GARANTIES FORMULE DE BASE 45€TTC/an**

REFERENCES AUX EVENEMENTS ET AUX FRAIS GARANTIS	BIENS, RESPONSABILITE ET DOMMAGES	LIMITES DE GARANTIES PAR SINISTRE
Responsabilité civile Immeuble	Dommages corporels  Dommages matériels et immatériels  Dommages d'atteinte à l'environnement accidentel	20.000.000 € (non indexés)  *1.500.000€ dont 300.000€ en dommages immatériels *15.000€ si dommages consécutifs à un vol  400.000€
Responsabilité civile en votre qualité de propriétaire	Faute inexcusable	1.500.000€
Responsabilité civile en votre qualité de non-occupant	Recours des voisins et des tiers ou des locataires	3.000.000€ (non indexés) dont 300.000€ en dommages immatériels
Défense Recours		30.000€ Les recours doivent être d'un montant supérieur à 350€

**→ La responsabilité tous dommages confondus est limitée à 20.000.000 € (non indexé), sauf lorsque le présent tableau indique un plafond de garantie inférieur.**



réinventons / notre métier



Jean-Baptiste Crocombette  
 Agent Général AXA  
 1Bis Rue Emile Desvaux 75019 PARIS  
 Tel : 0147277246  
 Fax : 0155731946  
[agence.crocombetteparis@axa.fr](mailto:agence.crocombetteparis@axa.fr)  
 N°Orias : 07 013 524

### RECAPITULATIF DES GARANTIES FORMULE COMPLETE 65€TTC/an

REFERENCES AUX EVENEMENTS ET AUX FRAIS GARANTIS	BIENS, RESPONSABILITE ET DOMMAGES	LIMITES DE GARANTIES PAR SINISTRE
Responsabilité civile Immeuble	Dommages corporels	20.000.000 € (non indexés)
	Dommages matériels et immatériels	*1.500.000€ dont 300.000€ en dommages immatériels *15.000€ si dommages consécutifs à un vol
	Dommages d'atteinte à l'environnement accidentel	400.000€
Responsabilité civile en votre qualité de propriétaire	Faute inexcusable	1.500.000€
Responsabilité civile en votre qualité de non-occupant	Recours des voisins et des tiers ou des locataires	3.000.000€ (non indexés) dont 300.000€ en dommages immatériels
Défense Recours		30.000€ Les recours doivent être d'un montant supérieur à 350€
Incendie et Evènements assimilés	Bâtiments	Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement dans la limite de 5% de l'indemnité due)
Evènements Climatiques	Bâtiments	Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement)
Dégâts des eaux	Bâtiments	Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement)
	Recherche de fuites	3.000 euros par sinistre
Bris de glaces		15.000€ par sinistre
Vol et vandalisme	Détériorations immobilières	15.000€ par sinistre (y compris frais de démolition et de déblaiement)
Frais consécutifs		15% de l'indemnité
Catastrophes Naturelles	Bâtiments	Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement)

**→ La responsabilité tous dommages confondus est limitée à 20.000.000 € (non indexé), sauf lorsque le présent tableau indique un plafond de garantie inférieur.**



réinventons / notre métier



Jean-Baptiste Crocombette  
 Agent Général AXA  
 1Bis Rue Emile Desvaux 75019 PARIS  
 Tel : 0147277246  
 Fax : 0155731946  
[agence.crocombetteparis@axa.fr](mailto:agence.crocombetteparis@axa.fr)  
 N°Orias : 07 013 524

### RECAPITULATIF DES GARANTIES FORMULE CONFORT 75€TTC/an

REFERENCES AUX EVENEMENTS ET AUX FRAIS GARANTIS	BIENS, RESPONSABILITE ET DOMMAGES	LIMITES DE GARANTIES PAR SINISTRE
Responsabilité civile Immeuble	Dommages corporels  Dommages matériels et immatériels	20.000.000 € (non indexés)  *1.500.000€ dont 300.000€ en dommages immatériels
Responsabilité civile en votre qualité de non-occupant	Recours des voisins et des tiers ou des locataires	3.000.000€ (non indexés) dont 300.000€ en dommages immatériels
Défense Recours		30.000€ Les recours doivent être d'un montant supérieur à 500€
Incendie et Evènements assimilés	Bâtiments	Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement dans la limite de 5% de l'indemnité due)
	Mobilier personnel	12 000€ dont 2 400€ pour le contenu des dépendances ne communiquant pas avec les pièces d'habitations.
Evènements Climatiques	Bâtiments	Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement)
	Mobilier personnel	12 000€ dont 2 400€ pour le contenu des dépendances ne communiquant pas avec les pièces d'habitations.
Dégâts des eaux	Bâtiments	Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement)
	Recherche de fuites	8.000 €
	Mobilier personnel	12 000€ dont 2 400€ pour le contenu des dépendances ne communiquant pas avec les pièces d'habitations.
Bris de glaces		15.000€ par sinistre
Vol et vandalisme	Détériorations immobilières	Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement)
	Mobilier personnel	12 000€ dont 2 140€ pour le contenu des dépendances ne communiquant pas avec les pièces d'habitations.
Frais consécutifs		15% de l'indemnité
Catastrophes Naturelles	Bâtiments	Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement)
	Mobilier personnel	12 000€ dont 2 400€ pour le contenu des dépendances ne communiquant pas avec les pièces d'habitations.

AXA France IARD, société anonyme, au capital de 214 799 030€, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°722 057 460 – AXA Courtage Assurance Mutuelle, société d'assurance mutuelle à cotisation fixes contre l'incendie, les Accidents et les risques divers, SIREN 302 983 572, dont les sièges sociaux sont situés 313 Terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE CEDEX, (AXA France IARD et AXA Courtage Assurance mutuelle sont habilitées à délivrer tout document contractuel dans le cadre des présents contrats, et à encaisser les cotisations correspondantes).